

<p>Coordinateur :</p> <p>M. Nicolas PARENT Professeur des écoles 03 84 46 98 68</p>	<p><u>Missions :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Est l'interlocuteur des familles, des référents de la scolarisation, de la MDPH, des écoles et des établissements scolaires. • Assure la mise en œuvre des notifications de la CDAPH selon les moyens disponibles, en lien avec les référents de scolarisation. • Renseigne les familles sur l'utilisation du matériel. • Accompagne l'élève, si nécessaire, dans la prise en main du matériel numérique.
<p>Public visé</p>	<p>Élèves scolarisés du 1^{er} et 2nd degrés public et privé disposant d'une notification de la CDAPH.</p>
<p>Procédure</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Recensement des besoins en situation scolaire lors d'une équipe éducative (si 1^{ère} demande) ou d'une équipe de suivi de la scolarisation. • La pertinence du matériel et de son utilisation est questionnée chaque année en ESS. • Évaluation de la situation par l'EPE à partir des éléments fournis <u>et d'un avis technique.</u> • Notification de l'attribution d'un matériel par la CDAPH. • Mise à disposition du matériel par la DSDEN par l'intermédiaire d'une convention de prêt.
<p>Finalités</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Aider à la scolarisation au moyen d'une aide technique. • Rendre l'élève autonome.